

Le Rotary Club de Casablanca en partenariat avec le Ministère de la Santé a organisé, le 3 mars 2016, une conférence-débat sous le thème « La surdité neurosensorielle : de la réhabilitation auditive à la réintégration sociale ». Cette conférence, à laquelle a participé le bureau de l’OMS au Maroc, représenté par Dr Hafid HACHRI, a été l’occasion de rappeler les stratégies de l’organisation pour la prévention et la prise en charge de la déficience auditive chez l’enfant.

Cette conférence s’inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de l’Audition, que l’OMS place cette année autour du thème : « la déficience auditive chez l’enfant, marche à suivre pour agir dès maintenant ». L’OMS estime à environ 360 millions le nombre de personnes qui souffrent d’une déficience auditive invalidante (soit 5 % de la population mondiale), dont près de 32 millions d’enfants. La grande majorité des personnes touchées vivent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Selon les estimations, environ 60 % des cas de déficience auditive chez l’enfant pourraient être évités par des mesures de prévention. L’amélioration des pratiques médicales à l’intention des mères et des enfants contribuerait à la prévention de certaines maladies, infections et complications pouvant causer la perte de l’audition.

Les principales stratégies de prévention et de soin recommandées par l’OMS s’articulent autour des axes suivants :

- Le renforcement des programmes de vaccination et de santé maternelle et infantile
 - Le dépistage auditif
 - des nouveau-nés et des nourrissons, notamment avant le 6^{ème} mois de naissance
 - à l’école pour diagnostiquer les maladies communes de l’oreille et la perte d’audition, d’orienter les enfants concernés et de les prendre en charge
-
- La formation des médecins généralistes et des agents de santé exerçant au niveau des services de santé publique et le perfectionnement des spécialistes de l’oreille.
 - La garantie de l’accès :
 - aux appareils auditifs : prothèses auditives et implant cochléaires
 - à la communication et l’exposition précoce au langage

- La réglementation et la surveillance
 - de l'utilisation des médicaments pour le traitement des troubles de l'oreille
 - de la mise en œuvre d'une réglementation concernant le bruit ambiant
-
- Sensibilisation du grand public sur
 - les bonnes pratiques des soins de l'oreille.
 - les dangers du bruit fort
 - la lutte contre la stigmatisation associée à la déficience auditive dans les communautés et favoriser l'inclusion sociale et le bien être psychologique
 - l'encouragement de la formation de groupes de soutien pour les personnes souffrant de déficience auditive et leurs familles.

Friday 3rd of May 2024 12:29:15 PM